

Formation de Podo-Réflexologie *2019/2020*



Programmes – Lieux des cours **PARIS**

A.S.T.M 75010 PARIS
Espace 24 94220 CHARENTON

Tél. 06 99 91 91 94 www.reflexo-paris.fr



Qu'est ce que la Réflexologie Plantaire?:

La réflexologie plantaire ou **podo-réflexologie** est une thérapie manuelle pouvant traiter un désordre en observant celui-ci dans son contexte, c'est à dire en relation avec l'individu dans sa globalité.

Chaque partie du corps humain est représentée à un endroit déterminé du pied appelé **zone réflexe**. Celle-ci est la projection en miniature de cette partie. C'est ainsi que tous les organes tels que les appareils respiratoires, sensoriels, musculo-articulaire et urinaires, par exemple, ont leur disposition précise sur les pieds.

L'observation et la manipulation de ces zones réflexes donnent des informations sur l'état physiologique ou pathologique de ces fonctions.

Les manipulations des pieds peuvent mettre à jour des zones réflexes douloureuses, auxquelles le patient réagit.

La **zone réflexe douloureuse** indique un système **affaibli** où en **déséquilibre énergétique** au moment du traitement.

Comment agit la réflexologie plantaire ?

Certains peuvent se demander comment une pression sur les métatarses peut avoir un effet sur les poumons ?

Pour donner une explication, il n'est pas possible de se référer à des liens nerveux ou circulatoires.

Il est évident que l'organisme humain possède **d'autres systèmes de régulation** que ceux connus à ce jour. Un réseau de voies de communication invisible à nos yeux assure sans doute la coordination de multiples fonctions vitales.

Bien sûr, tout le monde a entendu parler des méridiens utilisés en Médecine Chinoise et notamment en acupuncture (d'ailleurs invisibles eux aussi mais tout de même utilisés depuis des millénaires).

Pour la réflexologie, il s'agit encore d'une autre voie qui reste à explorer. Mais ce n'est pas le plus important, seuls les effets bénéfiques comptent.

La formation de Réflexologie

Cette formation s'adresse à toute personne concernée par la santé de manière personnelle ou professionnelle. Les cursus présentés incluent théorie et pratique et sont proposés sans pré requis préalable. Ils peuvent s'inscrire également dans une démarche de développement personnel.

Cette formation s'effectue sur **1** ou **2 années** et dans certaines conditions sous forme de **stages intensifs**. (Planning disponible sur le site d'EPRP)

Cycle de **WE** (vendredi, samedi, dimanche) ou cycle de **Semaine** (lundi, mardi, mercredi) ou cycle **Intensif**, (lundi, mardi, mercredi). Selon planning de l'année.

Le premier cycle est consacré à l'acquisition des éléments de base (anatomie, physiologie, réflexologie pratique).

Le second cycle permet d'approfondir la pratique de base. Il est orienté vers l'Energétique Chinoise de base et l'approche psychologique.

Le practicum aborde le travail professionnel.

Le 3^{ème} cycle est consacré au perfectionnement au travers de techniques particulières

Ces cours répondent aux recommandations et aux codes de déontologie édictés par la Fédération Francophone des Professionnels et Enseignants Réflexologues, (FFPER) à laquelle votre enseignant est affilié. De plus la FFPER est reliée au réseau européen RiEN

L'ensemble des cours ainsi que le travail personnel (cas d'études) représentent **308 heures**. Vous avez la possibilité d'ajouter d'autres modules des cycles complémentaires.

La fin de la formation complète est sanctionnée par un examen (**mémoire de cas d'étude** (hors présenciel), **théorie** et **pratique**).

La réussite de cet examen permet l'obtention d'un **certificat valide** pour le référencement en tant que **Professionnel à la FFR et à la FFPER**



CYCLE 1

Application familiale (1 x 3 jours)

Permet d'approcher les **techniques de bases** de la podo-réflexologie de détente :

- Historique
- Le pied, anatomie
- Cartographie simplifiée des zones réflexes
- Manipulations préparatoires
- Apprentissage du toucher
- Le système musculo-articulaire

Prix : voir page tarifs

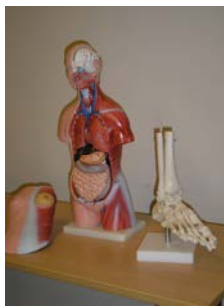
Application familiale (3 x 3 jours)

Permet d'**approfondir** les aspects fonctionnels organiques et les différents systèmes :

Respiratoire, digestif, circulatoire, lymphatique, neuro-endocrinien, urogénital...

- Quelques notions d'anatomie
- Perfectionnement du toucher
- Précautions et contre indications
- Les réactions au traitement
- Orientation des actions correctrices dans les troubles fonctionnels
- **Contrôle des acquis fin de 1^{er} cycle. (le 1^{er} jour du cycle 2)**

Prix : voir page tarifs



CYCLE 2

ENERGETIQUE CHINOISE (3 x 3 jours)

Permet d'appréhender l'action réflexe et l'étude des désordres par l'Energétique Chinoise :

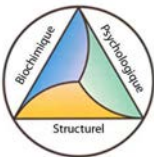
- Les 5 éléments chinois et leur polarité
- Les tissus yin yang
- Le toucher yin yang
- Le cycle Cheng et le cycle ko
- Les autres lois
- Concept des zones causales

. Prix : voir page tarifs



APPROCHE PSYCHOLOGIQUE (2 jours)

- les émotions dominantes par élément
- les grands archétypes
- la psychologie du patient, son discours et ses attentes
- L'utilisation de métaphores positives
- Quelques techniques d'ancrage



PRACTICUM (1 jour)

- les outils du Réflexologue
- les règles de déontologies, les fédérations professionnelles
- la pratique professionnelle en cabinet, la conduite d'une séance
- la relation patient / thérapeute. La dépendance et la neutralité
- les procédures d'installation et les différents statuts professionnels
- les différents secteurs d'activité
- les assurances professionnelles

Prix : voir page tarifs

CYCLE 3

La Réflexostéologie ou réflexologie structurale (3 jours)

Les actions vues dans ce cursus ne se substituent pas aux actions d'un Ostéopathe

Le travail spécifique des articulations, les disjonctions vertébrales, les pompages viscéraux, les limites...

Les points trigger et leur relation en énergétique chinoise ; les 14 muscles principaux.

La technique du link

Prix : voir page tarifs

Pathologies lourdes : Cancer, Sclérose en plaques. Rôle du Réflexologue (2 jours)

Ce cursus s'adresse aux Réflexologues et aux Professionnels de santé désireux d'apporter un soulagement voire une amélioration de santé pour des malades recevant des traitements lourds.

Cancer : Les causes, les sièges et les chemins de propagation. La chimiothérapie, la radiothérapie. Les phases terminales. La réflexologie de confort. Présentation d'une étude clinique réalisée en Grande Bretagne.

Sclérose en plaques : Comprendre et reconnaître. Les principaux symptômes, l'évolution de la maladie. La réflexologie spécifique. Présentation d'une étude clinique réalisée en Grande Bretagne.

Prix : voir page tarifs

Approche de l'Aromathérapie (2 jours)

Cet atelier vous permettra de découvrir l'utilisation des huiles essentielles à des fins thérapeutiques courantes et également l'approche émotionnelle par l'olfactif.

Les huiles vierges, les huiles essentielles, les hydrolats, les macéras.

Qu'est ce qu'une huile essentielle (HE). L'expression et la distillation. La qualité. La dénomination botanique. Les molécules aromatiques. Les propriétés et les dangers d'utilisation Les contre-indications.

Les critères de choix. Les différentes voies d'utilisation, la voie réflexe cutanée, quelques pathologies courantes. Les synergies

Prix : voir page tarifs

Modalités d'examen et Diplôme (à la fin des 3 cycles)

1. Contrôle théorique et pratique à la fin du 1er cycle. Durée 3 h
2. A la fin des 2ème et 3ème cycles, présentation d'un mémoire d'études cliniques de 60 heures (lu également par au moins un Réflexologue professionnel)
3. Si le mémoire est recevable, l'élève est invité à passer la suite des épreuves complètes théoriques (écrites et orales) ainsi qu'une pratique de 30 mns réalisées sur un Réflexologue Professionnel fédéré.
Durée 6 h env.
4. La réussite complète est sanctionnée par la délivrance d'un Certificat de Podo-Réflexologue reconnu par les Instances Fédérales.

Initiation aux premiers secours (à votre initiative)

1 journée de cours dispensée par un Enseignant de la Protection Civile.

Ce module est destiné à faire face aux éventuels incidents pouvant survenir dans l'exercice professionnel. Il vous est demandé de le passer librement auprès d'une institution de votre choix, le contenu est celui référencé PSC1.

L'attestation est à fournir si vous voulez passer l'examen.

REMARQUES IMPORTANTES

En aucun cas le Réflexologue ne pose de diagnostic ni ne se substitue, de quelque manière que ce soit, au Médecin.

Dans l'acte réflexologique, il n'y a aucune prescription de prise ou d'arrêt de médication quelle qu'elle soit, ni manipulation mécanique de telle ou telle partie du corps.

Dans tous les cas de doute le Réflexologue orientera systématiquement le sujet vers son Médecin traitant.

Le Réflexologue respecte les codes de déontologie édictés par les Fédérations Professionnelles.

TARIFS 2019 / 2020

REFLEXOLOGIE Cycle 1

Applications familiales :

Approche de base	1 x 3 jours	360 €
Développement et approfondissement	3 x 3 jours	1080 €

REFLEXOLOGIE Cycle 2

Energétique Chinoise	3 x 3 jours	1080 €
Approche psychologique + Practicum	1 x 3 jours	360 €

REFLEXOLOGIE Cycle 3

Huiles essentielles et aromathérapie	2 jours	240 €
Pathologies lourdes	2 jours	240 €
Réflexologie structurelle	3 jours	360 €

PRIX DE LA FORMATION 31jours 3720 €

Inscription passage du certificat de réflexologie 200€

PRIX TOTAL formation complète + passage du certificat
3920€

Une remise de 50% est consentie aux anciens élèves désireux de réviser certains cours de leur choix.

contact@reflexo-paris.fr

**D'autres modules post gradué professionnels sont également proposés
ponctuellement**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (m.à.j.2013)
Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

Article 1:

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

DISCIPLINE GENERALE

Article 3

Il est formellement interdit aux stagiaires d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, sous l'emprise de substances illicites, d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux, de quitter le stage sans motif, d'emporter des objets, ouvrages, mémoires... sans autorisation écrite.

L'usage des téléphones portables, ordinateurs portables et autres tablettes est strictement interdit pendant les cours. Exception faite pour les réceptions téléphonique d'urgence. Il est également formellement interdit de prendre des photos, des vidéos

Les supports de cours fournis sont à usage exclusivement pédagogique, ils ne peuvent donc reproduits, communiqués à des tiers sous quelque motif que se soit sans l'accord formel de l'école.

SANCTIONS

Article 4

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance:
—avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant;
—blâme,
—exclusion définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 5

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8:

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9

Lorsque un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10:

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article 11:

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours.
Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle

Article 12:

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.
Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Bulletin d'inscription (éventuellement à photocopier)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Profession actuelle : _____

J'ai lu et accepte les termes du règlement intérieur.

(Cochez) _____

Suite à l'acceptation par l'EPRP de

Ma lettre de motivation et mon C.V.

Je m'inscris pour le(s) cursus de : _____ et je joins un
chèque d'acompte de 20% du montant global soit : _____ € (*non
encaissé*)

A réception, je recevrais une convention personnalisée par mail.

Date et signature : _____

Délai de rétraction selon la législation en vigueur.

A retourner à
Eurl Ecole de Podo Réflexologie de Paris
E.P.R.P
24 Rue Louis BLANC
75010 PARIS

Des prises en charges sont possibles

Eurl Ecole de Podo Réflexologie de Paris est référencée sous le
N° 11755845275 auprès du préfet de région Ile-de-France

Financement privé

Autres organismes... Accords d'Entreprises

La formatrice principale Directrice d'E.P.R.P



Aline LECOMTE

Certifiée

- Flnme (Faculté libre des médecines naturelles et d'ethnomédecine de Paris)-réflexologie - 2003 -
- Institut Franco Chinois de réflexologie (Paris) méthode Tao-Wei - 2004 -
Séjour en Chine dans le cadre "sur la route de la réflexologie" -Certificate of Attendance- Hang Xiongwen, et China Réflexology Association -2004-

Expériences professionnelles

Consultante et Praticienne en Réflexologie depuis avril 2005. Affiliée à la FFR (Fédération Française des Réflexologues) et R.I.E.N. (fédération Européenne de la réflexologie) depuis 2006.

Création et mise en place d'un module de réflexologie dans le cadre du polyhandicapés en structure de foyer d'accueil médicalisé.- dans le cadre « initiation au toucher massage réflexologie confort et soins ».

Intervenante enseignante à l'ifsi de Dreux -Hopital Victor Jouselin 2004 à 2007
- la réflexologie en milieu hospitalier – soins pluridisciplinaires

Le fondateur d'E.P.R.P.



Serge BALDY

L'Ecole

Initiée en 2003, par Serge BALDY, l'Ecole a toujours été engagée dans une démarche de qualité en harmonisant les contenus des cours avec le réseau Européen (RiEN), et avec les Fédérations Françaises.

Il s'agit de former avec la rigueur nécessaire des futurs Réflexologues, de favoriser leur épanouissement, afin qu'ils deviennent de réels Réflexologues holistiques et non de simples techniciens.

Les réflexologues ainsi formés peuvent s'intégrer dans les services de santé (soins de support, soin de suite, maisons de retraite...) au sein de structures médicales, mais aussi développer leur cabinet libéral.

Aujourd'hui L'Ecole poursuit son évolution. Depuis le 1^{er} juillet 2017 la Direction est assurée par Aline Lecomte.

Serge Baldy prend sa retraite, il reste parmi nous en tant que conseiller pédagogique et membre des jurys d'examen et de validation (VAE)

L'équipe pédagogique

Formée autour de professionnels de santé, comprenant:
Infirmières hospitalières ou libérales, kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, naturopathe, radiologue, visiteurs médicaux.

Les anciens élèves travaillent essentiellement en libéral, dans le secteur hospitalier, en maison de retraite, centre spa, salle de sport...